

DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

1 - Déclarant

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale : FONDATION PERE FAVRON

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) : SARAH PRUDHOM

N° SIRET : 3 1 8 2 6 5 7 4 1 0 0 0 1 3

Adresse : n° 26

Voie : Rue

Complément d'adresse : DES AUBEPINES

Code postal : 9 7 4 7 0

Localité : SAINT-BENOIT

Téléphone (fixe ou portable) : 0 2 6 2 9 1 8 1 0 0

2 - Caractéristiques de la vente au déballage

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) : PARKING PRIVEE DE LA FONDATION PERE FAVRON

Marchandises vendues : neuves occasion

Nature des marchandises vendues : OBJETS/VETEMENTS/DIVERS

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) : 2 mars 2026

Date de début de la vente : 26 avril 2026

Date de fin de la vente : 26 avril 2026

Durée de la vente (en jours) : 1

3 - Engagement du déclarant

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (Nom, prénom) FONDATION PERE FAVRON, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature : 2 mars 26

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

4 - Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée :
recommandé avec demande d'avis de réception
remise contre récépissé

N° d'enregistrement :

01 AVR. 2026

Observations :

Le Maire

Patrice SELL

